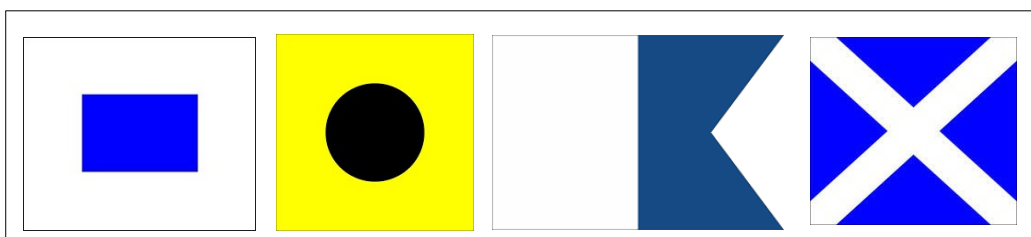




SIAM

Solidaires info AeroMaritime



Mai/ juin 2020



COVID 19

La DNGCD tient les OS informées

Dès le début de la crise sanitaire, monsieur Dutheil a contacté les représentants du personnel de chaque OS pour effectuer un bilan de la situation et pour les informer que la DNGCD leur communiquerait régulièrement les informations dont elle disposerait.

En effet, 2 fois par semaine, une réunion téléphonique a été organisée et quotidiennement le service RH transmettait un point de situation, concernant les agents (nombre d' agents à domicile, en asa, nombre de quatorzaines et de malades...) ainsi que l' activité (moyens en mission pour chaque SGCD).

Même si **Solidaires Douanes** n'a pas toujours été en accord avec les décisions de l' administration, il faut souligner cette volonté de dialogue et d'information.

La section aéromaritime de **Solidaires Douanes**, fidèle à ses principes, a décidé de ne pas communiquer à tort et à travers à l' ensemble des agents, des informations qui n' ont pas forcément beaucoup d' intérêt pour eux et qui, de plus, peuvent contenir des données confidentielles qui ne doivent pas être diffusées.



Nous continuerons donc à transmettre les informations avec discernement, mais restons naturellement à l'écoute de chacun.

N'hésitez donc pas à contacter vos représentants pour tous renseignements ou question particulière.

Les OS convoquent un CHS-CT exceptionnel

Comme le prévoit l'Article 3 du règlement intérieur du CHSCT Spécial de la DNGCD, les représentants du personnel titulaires ont sollicité la tenue d'un CHS-CT exceptionnel.

Même si certaines OS n' ont pas explicitement donné un avis favorable, le comité s' est tenu le 28 avril en audio conférence.

L' ordre du jour était bien évidemment consacré à l' actuelle crise sanitaire, mais les OS voulaient surtout proposer un test de dépistage aux agents de la DNGCD qui le souhaiteraient.

Le coût de cette démarche pouvant être pris en charge sur les crédits CHS-CT.



Bizarrement ,les médecins du travail n' approuvent pas cette proposition, qui fait pourtant partie des recommandations de l'OMS,excusez du peu.
Elle ne sera donc pas mise en place.

Ils rappellent que le plus important est de porter les EPI et de respecter les gestes barrières...

Les masques, gants, gels hydroalcoolique et autres nécessaires à la protection des agents et des usagers ont été livrés dans les services, d'autres commandes sont en cours afin de renouveler les stocks.

En cas de nécessité les cartes achat des services pourront être utilisées.

Les services seront également dotés de thermomètres frontaux, afin de vérifier la température des agents.

La date du début de dé confinement étant fixée au 11 mai, le Plan de reprise d'activité (PRA) a été présenté aux OS le 5 mai, avant d'être validé en CT le 7.

GT du 5 mai

Pour débiter le groupe de travail, le Directeur justifie les différences de fonctionnement des SGCD.

Le niveau d'exigence n'a pas été le même en fonction des préfets maritimes et il existe de vraies spécificités selon les façades.

Aux Antilles /Guyane et en Méditerranée les préfets ont largement sollicité la douane, mais souhaitaient surtout qu'une surveillance maritime soit déployée sur les plans d'eau à proximité des côtes.

En Manche/Mer du Nord Atlantique, le Prémar a, quant à lui, favorisé la surveillance aérienne, demandant aux avions et aux hélicoptères des éclairages au large.

Ces missions ont également varié suivant les sollicitations et les interventions des différents partenaires de l'AEM.

Monsieur Dutheil indique que cette situation particulière a été l'occasion d'expérimenter ou d'étendre de nouvelles méthodes de travail.

- Le télétravail a dans l'ensemble bien fonctionné, même s'il a fallu gérer quelques contraintes.
- L'utilisation des drones aux Antilles se démocratise.
- Les missions de surveillance du respect du confinement ont été efficaces.
- Le DFP2 a été déployé en équipage mixte (« Brestois/Toulonnais »)



Cette période de confinement entraîne quelques complications, en particulier, concernant la gestion administrative des agents et le choix de leur position administrative dans Mathieu.

Les situations individuelles seront revues et corrigées, le but étant, comme le précise cet extrait de la note du 1er avril, que les agents en ASA ne perdent ni d'heures ni de RH.

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

Cellule de crise

MONTREUIL, LE 1 AVRIL 2020

Plan de classement : Affaire suivie par : sous direction du réseau Téléphone : 01.57.53.29.29

Mél service : dg-reseau2@douane.finances.gouv.fr

Réf : 20000101

Objet : Position administrative des agents dans Mathieu dans le cadre des mesures exceptionnelles en lien avec le COVID-19. Réf. : Note n°20000096 du 22 mars 2020. P.J. : Annexe - mesures pour les agents au forfait

En complément de la note visée en référence dont il est rappelé que l'objectif principal est d'assurer une neutralité des situations acquises en termes de droits à avance/retard d'heures, ainsi que des repos hebdomadaires, pour les agents placés en ASA durant le confinement, je vous prie de bien vouloir inviter les services placés sous votre autorité à mettre en œuvre les dispositions suivantes pour les agents de la surveillance gérés dans MATHIEU.

Les mesures prises en lien avec le COVID-19 sont applicables, avec effet rétroactif, à compter du 16 mars 2020.

...

Afin de faciliter la reprise d'activité et pour respecter chaque spécificité, l'Administration passe maintenant d'une logique de façade à une logique de secteur.

Les moyens sont donc amenés à travailler en complément en se relayant pour assurer la surveillance locale.

« Les consignes du gouvernement sont de reprendre progressivement l'activité, la montée en puissance se fera de manière progressive et nous ne passerons pas de presque 0 à 100% du jour au lendemain »

Ci dessous notre déclaration préalable, reprenant les positions de Solidaires Douanes :



DÉCLARATION PRÉALABLE GROUPE DE TRAVAIL PRA DNGCD DU 5 MAI 2020

Monsieur le Président,

Nous voici aujourd'hui réunis, quoi qu'à bonne distance, pour convenir d'un Plan de Reprise de l'Activité (PRA), après bientôt deux mois d'un confinement aux contours flous et mouvants, décidé à la hâte, et évoluant au gré de déclarations gouvernementales contradictoires, parfois mensongères, dissimulant à grand peine l'impréparation manifeste des pouvoirs publics, et destinées à accompagner une tragique pénurie de matériel sanitaire.

Nous avons donc pris connaissance des 23 pages du projet de PRA élaboré par vos services.

Nous avons ainsi appris qu'il offrirait « souplesse, adaptabilité et réactivité, selon les contingences et moyens de protection disponibles au plus près des agents ».

Une chose semble certaine, le projet de plan a su s'adapter aux contingences des exDirections Régionales. Trois façades, trois ambiances, si vous nous passez l'expression ! Ici, une mission tous les 15 jours, là, deux par semaine, ailleurs encore, trois ou quatre par mois.

Atteindre le Graal de l'harmonisation est une quête qui demandera probablement encore de nombreuses tables rondes. Soyez assurés que nous ne manquerons pas d'y apporter notre concours.

Reste à déterminer à qui profiteront la souplesse, l'adaptabilité et la réactivité précédemment vantées : aux agents et à leur sécurité, ou au service et à sa continuité ?

Soyons clairs, Solidaires n'a pas pour habitude d'adapter ses principes à l'hygrométrie de l'air du temps, ou de transiger avec ses valeurs pour trouver un juste milieu qui n'est, précisément, pas toujours juste.

Nos revendications initiales, ajustées aux décisions gouvernementales, demeurent par conséquent identiques :

- pas de missions « de principe », mais des équipages réduits, placés en astreinte à leur domicile, et prêts à intervenir sur un sinistre maritime majeur,
- un dépistage systématique avant l'embarquement, pour se rapprocher des recommandations de l'OMS,
- une activité LCF réduite à sa plus simple expression, et expressément limitée au traitement d'objectifs ciblés,
- du matériel de désinfection et des EPI en quantité suffisante, ce qui implique notamment de fournir à chaque agent un masque toutes les quatre heures et du gel hydroalcoolique, en mer comme dans les bureaux, afin de parer à tout imprévu,
- la garantie pour chaque agent, compte tenu de la réduction des effectifs et des missions à la mer, ainsi que de l'ordonnance qui vise à supprimer des jours de congés et de RTT, de ne pas voir son solde d'heures modifié à la baisse,
- signer des avenants avec les sociétés de nettoyage, afin d'y spécifier la désinfection régulière des locaux et des surfaces, en s'assurant bien évidemment que les personnels desdites sociétés disposent de matériel leur permettant d'assurer leur propre protection,

Enfin, nous rappelons que la réouverture des écoles ne signifie pas pour autant que tous les enfants pourront être accueillis quotidiennement. Ce ne sera guère possible plus d'une journée ou deux par semaine, dans une ambiance anxiogène et de nature à générer des phobies scolaires ultérieures.

De nombreux parents feront le choix de garder leurs enfants à la maison, il ne sera pas dit que Solidaires les aura sacrifiés sur l'autel de la performance.

Pour Solidaires Douanes

Frédéric MARLEC Nordin AMAR Rémi VANDEPLANQUE

CT du 7 mai

Après le GT, sur le Plan de Reprise d'Activité, comme prévu, le CT de la DNGCD a entériné le projet proposé par l'administration, après avoir été amendé à la demande des OS présentes.

Ce PRA se veut progressif et s'inscrit dans la droite ligne du PCA (plan de continuité de l'activité), l'intégralité des missions opérationnelles ayant vocation à être exercée en fonction des moyens humains disponibles et des orientations nationales.

Il en va de même pour les fonctions support qui devront progressivement monter en charge.

Les directives contenues dans le PRA déclinent les mesures sanitaires dictées par les autorités en charge de la santé publique et les principes généraux en matière de reprise du travail tels qu'ils figurent dans le plan de reprise de l'activité élaboré par la DG.

M. Dutheil rappelle que le PRA n'a pas vocation à rompre avec le PCA, il en est plutôt le prolongement et s'articule autour de trois grands principes :

- La prévention, la sécurité et la protection des agents avec la mise en œuvre de mesures strictes :
 - En matière sanitaire (rappel des gestes barrières, des règles d'hygiène et d'entretien des locaux et surfaces de travail, fourniture de gels hydroalcooliques, gants, masques etc...)
 - Pour l'organisation du travail (distanciation des agents partageant des bureaux communs dans le respect des normes édictées, reconfiguration des locaux si nécessaire, etc...)
- La continuité du service avec une montée en charge progressive en fonction des impératifs de service.
- La progressivité et l'adaptation des effectifs en présentiel/télétravail en fonction des contraintes et des missions au sens large.

Une attention particulière est portée aux agents en situation de fragilité et aux parents qui auront encore la garde de leurs enfants du fait de la fermeture de certains établissements scolaires après le 11 mai.

Il s'agit donc bien d'une montée en charge progressive et non de la reprise optimale de l'activité telle que nous l'avons connue avant la période dite de confinement.

Les PRA locaux ont donc été déclinés au niveau des interrégions et des services centraux.

Ils tiennent compte du caractère incertain et évolutif de la pandémie et de la nécessité de réarmer une économie quasiment à l'arrêt depuis deux mois tout en assurant aux fonctionnaires le degré de protection et de sécurité nécessaire.



*Sur ce dernier point **Solidaires** émet de fortes réserves.*

En effet nous avons demandé que les équipages soient en astreinte opérationnelle et engagés uniquement dans le cadre d'opérations de sauvegarde de la vie humaine.

Nous estimons par ailleurs que l'activité LCF devrait être réduite à sa plus simple expression et exclusivement dirigée sur des contrôles d'objectifs ciblés

Les visites de navires à des fins statistiques, destinées à répondre à des indicateurs de performance devraient être proscrites tant que durera la pandémie.

Solidaires a par ailleurs préconisé un dépistage systématique au COVID-19 des agents avant l'embarquement en mer afin d'être assuré qu'aucun marin embarqué pour une mission ne contamine ses collègues.

Il nous a été répondu que les tests n'étaient pas prescrits pour l'heure, que leur fiabilité n'était pas non plus absolue...

Cette réponse nous rappelle étrangement celle qui a longtemps servi d'alibi à la pénurie de masques en France !

Les omniscients de tous bords, en particulier au sommet de l'État, n'avaient de cesse de marteler cette réplique, avant de tenir le discours inverse quelques semaines plus tard !

Les masques, hier inutiles voire dangereux, sont aujourd'hui obligatoires dans de nombreuses situations.



Le télétravail constitue donc un des piliers de prévention.
Il doit être autorisé à chaque fois qu'il est techniquement possible et adapté aux fonctions exercées.

Autre impératif, **le présentiel doit se limiter au strict nécessaire** .
Cela suppose néanmoins que les mesures de distanciation sociale soient respectées et que la dotation en matériel de prévention (masques, gants, gel hydroalcooliques...) soit optimale.

Rappelons que pour les masques, ce sont les préfets de régions qui sont chargés de ventiler les stocks détenus par le ministère de l'intérieur aux administrations de l'État.

Les autorisations d'absence seront reconduites après la date du 11 mai.

Les agents présentant des pathologies qui ne leur permettent pas un retour physique au travail et qui ne peuvent bénéficier du télétravail (essentiellement des agents de la surveillance) bénéficieront également du régime des ASA.

Si les établissements scolaires sont fermés, les agents dans l'obligation de garder leurs enfants au domicile, pourront également en bénéficier.

En revanche, à compter du 2 juin ,l' autorisation d' absence ne sera accordée que sur présentation d'une attestation scolaire précisant que l'élève ne peut être scolarisé.



Un agent ne souhaitant pas remettre ses enfants à l'école en dépit des possibilités d'accueil scolaire (*rappelons que c'était ce que préconisait le conseil scientifique*) devra impérativement poser des CA.

Rappelons par ailleurs que les parents qui ont été dans l'obligation de garder leurs enfants du fait de la fermeture des établissements scolaires et qui ont dû par conséquent poser des *ASA garde d'enfants* se verront ponctionner d'un certain nombre de jours de RTT/CA à raison de 5 jours maximum pour la première partie (Du 17 mars jusqu'à la date de publication de l'ordonnance ad hoc) et de 5 autres jours pour la seconde période qui s'étend jusqu'à la reprise normale de l'activité, voire la fin de l'état d'urgence sanitaire.

Solidaires dénonce cette mesure.

Les parents d'élèves qui font le choix de ne pas envoyer leurs enfants à l'école le font uniquement par crainte d'une possible contamination et non par une quelconque négligence coupable.

Ils ne doivent pas être pénalisés au seul prétexte qu'ils aient suivi les recommandations des autorités sanitaires, et donc le gouvernement.

Rappelons encore les récents propos du ministre de l'éducation nationale qui parlait

« d'une rentrée scolaire qui se ferait sur la base du volontariat. »

M. Dutheil précise néanmoins que le PRA présenté n'est que la première version d'un plan qui se veut évolutif et qui tiendra compte des remontées du terrain et des retours d'expérience.

Nous en prenons acte !

M.Dutheil rappelle le PRA de la DNGCD est décliné par façade, chacune ayant ses spécificités, son architecture propre et son mode de fonctionnement.

Lors de cette audio-conférence (ou conf-call pour les anglophiles), nous avons donc participé à la « régionalisation » du PRA...chaque façade déroulant son programme...

N'oublions pas le siège de la DNGCD, lequel prend en compte les impératifs que nous avons évoqués plus haut, l'adéquation entre effectif en présentiel et télétravail, tout cela dans le respect des missions.

Principaux points contenus dans ce PRA en dehors des mesures sanitaires et d'organisation du travail :

1/ SGCD de MMNA (Manche-Mer du nord /Atlantique) :

- L'effectif en présentiel du pôle supervision/gestion, du pôle opérationnel et des services support est porté à 50% de l'effectif global. Le CLI est par ailleurs armé à raison de deux agents par vacation.
- Pour les unités aériennes, un planning de vols sera établi sur la base de 5 vols maximum / semaine et par unité aérienne en fonction des nécessités opérationnelles, des contraintes techniques et MCO des équipages.
- La programmation des sorties des unités maritimes dépendra en grande partie pour les BGC de la capacité de couchage du moyen (1 agent par couchage). Si la capacité de couchage est inférieure au nombre d'agents requis pour une sortie en mer, les missions se feront donc exclusivement à la journée.

En moyenne, cela représente 3 à 4 missions mensuelles selon la durée envisagée (12 h, 36 h ou davantage).

Le DFP1 étant indisponible pour plusieurs semaines, la question de sa programmation ne se pose pas.

Le DFP2 devrait reprendre sa programmation normale à compter du 12 mai prochain.

La programmation est donc fonction des secteurs maritimes et se décline comme suit :

- Secteur Nord (2 BGC) : Alternance d'une mission hebdo de 36h entre les DF37 et DF 27 (7 agents)
- Secteur Anglo-normandes (1 BGC/IBSN) : Alternance VGC/VSR -> 1 mission de 36 h DF 46 (7 agents) en semaine 1, 1 mission de 12h de la VSR DF 62 (4 agents) en semaine 2 .
- Secteur Sud Bretagne (1BGC/IBSN) : 1 mission de 36h DF 36 en semaine 1, 1 mission de 12h de la VSR DF 65 en semaine 2.
- Secteur Sud Gascogne (1 VSR car VGC DF 32 indisponible) : 2 missions de 12 heures DF 68 par semaine.

2/ SGCD des Antilles/Guyanne :

- Alternance présentiel / télétravail à hauteur de 50 % de l'effectif habituel pour le pôle supervision-gestion, le pôle pilotage opérationnel, les officiers de secteur, les officiers navals de la cellule opérations.
- L'effectif du SG sera quant à lui en télétravail.
- Les opérateurs du CODMT seront au nombre de trois pour les vacations diurnes et de deux pour les vacations nocturnes. Présence également de l'officier d'astreinte.
- Missions aériennes : Élaboration d'un planning de vols sur la base de 5 vols maximum / semaine par unité aérienne en fonction des nécessités opérationnelles et MCO des équipages.
- Missions maritimes : Programmation de principe de 2 missions par semaine, par moyen et par département ou collectivité d'une durée de 12 heures pour les VGC et de 10 heures pour les VSR.
En cas de nécessité opérationnelle urgente, des missions de nuit pourront être envisagées en fonction des possibilités de couchage sur les bords.



Du fait de la durée des missions, les agents embarquant sur les PGC auront un contact avec la médecine de prévention et rempliront un questionnaire de santé.

Les marins des BSN et des BGC s'auto-géreront en prenant leur température 2 fois par jour...

Une fois encore, Solidaires s' étonne du modus operandi et estime que les risques sont les mêmes quelle que soit la durée de la mission.

Solidaires a soulevé la question de la position sur la côte de service des agents en réduction d'activité, notamment pour les marins en raison d'une diminution du nombre mensuel de sorties en mer.

Mme ROUMEAU cheffe du service RH nous a indiqué que les agents continueront à être placés en AA ou MDC tant que la situation perdurera, conformément à l'engagement de la Directrice Générale qu'aucun agent ne perdrait d'heures ou de JRH du fait de cette situation.

Engagement pris après de nombreux cycles de négociations entre les OS et la DG et qui tenait à cœur à Solidaires.

Une note récente de la DG précise les contours de l'ordonnance scélérate sur le retrait de jours de CA/RTT.

Elle précise que la dite ordonnance ne s'applique pas aux agents placés en situation de réduction d'activité et qui ont alterné des services en présentiel et ASA/MDC.

Cela vaut donc pour la majeure partie des agents de la DNGCD.

Solidaires, à l'instar d'autres OS a déposé un référé auprès du conseil d'état et se tient dans l'attente du rendu de l'instance judiciaire.

Nul doute que cette approche nouvelle de la DG fait écho à ce que nos collègues de la police nationale ont obtenu.

En effet, les policiers placés en ASA « réduction d'activité » mais cependant mobilisables à tout moment ont obtenu d'être considérés pour la gestion RH comme étant en position d'astreinte. Il ne pouvait donc leur être retiré de jours de congés.

Pour autant Solidaires estime qu' aucun agent ne doit subir le retrait de jours CA/RTT. La garde d' enfant à domicile n' est pas un choix, mais bien une obligation. Nous restons vigilants et attendons donc la réponse de la justice.

Ce PRA a vocation à être amélioré en fonction des remontées du terrain.

N'hésitez pas à nous faire part de vos observations afin que nous puissions les porter auprès des instances décisionnaires et ainsi modifier ce qui doit l'être.

3/ SGCD de Méditerranée :

- Etat Major : Présentiel pour 50 % des agents affectés dans ces services et télétravail pour l'autre moitié en alternance.
Le même dispositif est appliqué aux Officiers de secteurs et du CODM en fonction des possibilités et situations individuelles.
Les services des opérateurs du CODM sont allégés et monteront progressivement en charge en fonction de l'évolution de la situation.
- La BSA Avions et la BSA Hélico : Maintien du fonctionnement actuel à raison d'une mission tous les deux jours pour chaque brigade en alternance, pour maintenir une mission aérienne douanière par jour (au moins jusqu'au 31 mai 2020) pour les hélicoptères et les avions.
- Les BGC effectueront des missions en équipage réduit et conditionnées par le nombre de cabines si les agents doivent passer la nuit à bord. Les missions doivent s'effectuer dans le respect des règles de distanciation.
Il est prévu une programmation en moyenne de 3 à 4 missions par mois selon les durées de missions envisagées (12h, 36 h ou plus).
- Les BSN effectueront 7 à 10 missions par mois en moyenne, en équipage réduit à 4 agents au maximum et d'une durée de 10h.
- Le DFP3 de Toulon une fois réparé et caréné, reprendra ses missions en mer avec un effectif réduit.

Sollicité par les agents du CODM de Marseille, Solidaires est intervenu et a interrogé Mr Dutheil sur le fait que les agents du CODM ne disposent toujours pas à ce jour de places de stationnement à la DI de PACA-Corse, siège du service garde-côtes de Marseille.

Ces agents issus de la surveillance terrestre ont pourtant le statut d'API (agents dont la présence est indispensable), leur service armé H24 a été considéré à juste titre dans le PCA comme indispensable au fonctionnement du SGCD de Méditerranée..

Solidaires est déjà intervenu à de nombreuses reprises auprès du DI de PACA-Corse et du PLI de cette DI afin que soient attribuées au service trois places de stationnement au sein du garage administratif.



La DI a toujours refusé, préférant sans doute privilégier les cadres supérieurs qui eux disposent de places de parking identifiées.

Les opérateurs du CODM travaillent pour leur part en horaires décalés, de jour comme de nuit, 365 jours par an, mais sont pour autant les laissés pour compte.

Pour l'heure et en attendant la reprise des travaux de réhabilitation des bâtiments de la caserne des douanes de Marseille cédés récemment au CROUS, les places afférentes ont été réquisitionnées et mises à la disposition des services de la DI et du CODM.

Dans un message adressé aux agents concernés, le PLI de la DI PACA explique que cette solution est provisoire et en cas de reprise des travaux du CROUS ces places seront supprimées et aucune solution de remplacement n'est envisagée.

Solidaires a donc demandé à M. DUTHEIL que cette question soit traitée urgemment et qu'une solution de stationnement pérenne soit proposée aux agents.

Il est en effet anormal qu'un service opérationnel armé H24 ne dispose d'aucune possibilité de stationnement.

Crise sanitaire ou pas, certains agents n'ont, pour diverses raisons, pas d'autres choix que d'utiliser leur véhicule personnel pour se rendre au travail.

Il est évident que si aucune solution pérenne n'est trouvée, à la prise de service, les agents seront contraints de se garer au sein de l'Hotel des Douanes, siège de la DI. Quitte à provoquer des frictions avec les services de cette direction.



La vie en rose pour la DF 42 « SUROIT »...

Le Télégramme

Un imposant bateau rose et blanc marqué « Rescue » a pris place, depuis quelques jours, au bout du port de Camaret. Pour lever le mystère et en savoir plus, rencontre avec Claire, une des chevilles ouvrières du chantier de réparation du Louise-Michel.



Quel est ce bateau et qui êtes-vous ?

« Nous sommes une petite équipe internationale d'une dizaine de marins, professionnels de la mer et du sauvetage, à quai à Camaret pour réparer le Louise-Michel. C'est une ancienne vedette des douanes de 1988, achetée récemment à Saint-Malo par un mécène qui souhaite rester anonyme pour l'instant mais qui veut créer une équipe de sauveteurs professionnels. Nous ne sommes rattachés à aucune ONG ou association. Seulement une bonne équipe prête à naviguer et à apporter son aide en mer ».

Quelles seront vos missions et où interviendrez-vous quand vous prendrez la mer ?

« Nous serons plutôt basés en Méditerranée et nous interviendrons dans les eaux internationales. Grâce à nos formations de mécaniciens, capitaine, sauveteurs, nous viendrons en aide à tous ceux qui en ont besoin, pêcheurs, plaisanciers ou toute personne en difficulté ».

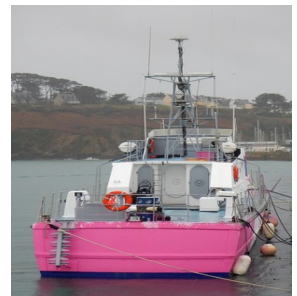
Pourquoi avoir choisi de faire les réparations à Camaret ?

« Certains d'entre nous y habitent et c'est pratique pour nous, de réparer le Louise-Michel « à domicile ». Les travaux à flots vont sans doute durer un petit moment, plusieurs mois, mais quand nous serons prêts, nous partirons pour de bon ! Et que les habitants se rassurent, l'idée n'est absolument pas de ramener des bateaux de migrants ici ! Encore une fois, j'insiste, nous sommes un organisme de plaisance professionnelle qui ne fonctionne qu'avec des fonds privés et nous ne dépendons d'aucune organisation, quelle qu'elle soit ».



A la lecture de cet article du Télégramme vous avez certainement reconnu une ancienne vedette des douanes construite par les chantiers Esterel dans les années 80.

Il s'agit en effet de la DF 42 « SUROIT », sister ship de la DF 41 « AVEL GWALARN ».

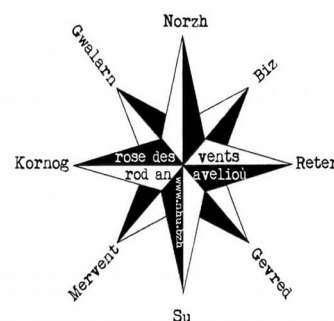




SOLIDAIRES DOUANES suivra néanmoins avec attention l'activité de ce bateau rose, qui croisera certainement prochainement la route de nombreux bateaux gris en Méditerranée.



Pour la petite histoire l' **Avel Gwalarn** (ex DF 41) a elle été offerte à la marine Libanaise et rebaptisée **Al-Kalamoun** du nom d'un village côtier situé au Nord du Liban.



Des coffres pour les Antilles

La DF 31, amarrée sur coffre en Martinique a largué ses aussières et s'est échouée dans la mangrove.

Au final, plus de peur que de mal, puisqu' on ne déplore pas de blessé et que la « Pitera » n' a pas subi d' avarie majeure.

Une enquête est en cours ; nous en attendons les résultats, mais Solidaires soutient fermement les agents de la BGC de Fort de France qui depuis le début d' année avaient demandé que cette vedette réformée soit mise au sec.

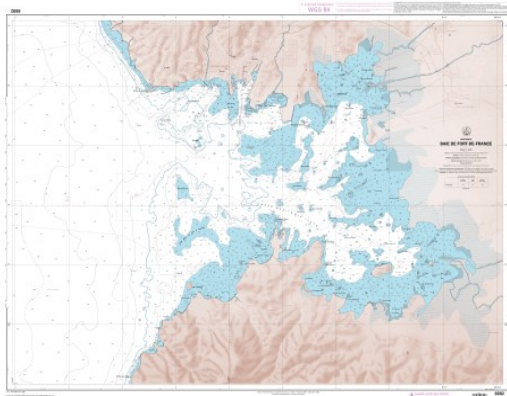
En effet, à l' arrivée de la nouvelle VGC « Kaladja » en Guadeloupe, la DF 44 de Martinique n' étant pas opérationnelle, la DF31 a été transférée de Pointe à Pitre à Fort de France.

Après de multiples péripéties, dont la découverte de chrome VI à bord de la DF 31, les agents de la BGC FdF avaient à gérer trois moyens la DF44, la DF287 et la DF31, alors que ces deux dernières ne sont pas affectées à la brigade.

La douane n' ayant pas de coffre propre, la vedette a rejoint un coffre appartenant au grand port de commerce de Fort de France, situé aux 3 Ilets, les modalités d' amarrage ayant été validées par les RTNR locaux

Depuis l' échouement, le moyen a été mis au sec au Marin et devrait être reversé au domaine.





On peut s'interroger sur les raisons pour lesquelles nul n'a envisagé une telle décision alors que les agents de terrain préconisaient cette solution depuis plusieurs semaines.

Outre cet incident, on peut se demander pourquoi la douane ne possède pas de coffre dédié, dans une région où la météo est spécifique et où les vents peuvent être dévastateurs.

Cette revendication est portée depuis plusieurs années par les marins Antillais qui estiment que l'implantation d'un ou plusieurs coffres avec une doctrine d'emploi claire est indispensable sur les Antilles.

Solidaires a interrogé le DNGCD qui nous affirme que 2 coffres anti-cycloniques vont être commandés, ils devraient être prochainement implantés en Martinique et serviront pour les vedettes de Martinique, Guadeloupe et Saint Martin.

Guyane, surveillance du fleuve Maroni



En cette période de crise sanitaire, la préfecture de Guyane a sollicité la douane pour surveiller le fleuve Maroni et y effectuer le contrôle des embarcations souhaitant transiter entre le Suriname et la France.

Comme le précise Marc Del Grande, Préfet de Guyane :

"Toute pirogue venant d'Albina qui est interceptée sur le Maroni, retourne à Albina, toute pirogue venant de Saint-Laurent du Maroni qui est interceptée au milieu du Maroni, retourne coté français."

(<https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/ouest-guyanais/coronavirus-la-cooperation-sanitaire-entre-saint-laurent-du-maroni-et-le-suriname-822172.html>)

Deux agents de BGC de Kourou participent donc à cette opération .

Mais, n'y avait-il pas une Brigade Maritime il y a encore quelques années à Saint Laurent du Maroni?

Bizarre, vous avez dit bizarre?



https://www.saintlaurentdumaroni.fr/Coronavirus-Madame-le-maire-souhaite-la-poursuite-des-contrôles-frontaliers-renforces-sur-le-fleuve-Maroni_a5591.html

NOUS REJOINDRE

✂-----
✂

Bulletin d'adhésion

Je soussigné déclare adhérer au syndicat SOLIDAIRES DOUANES.

Nom : Prénom :
Né le : à :
Résidence : Service :
Grade : Fonction :
Adresse perso :
Tél (travail) : Tél (perso) :
Courriel perso :
À le Signature

Cotisations annuelles 2020 (déductible à 66% des impôts)

Cat	Grade	En €	Cat	Grade	En €
C	Berkani	21	B	stagiaire	45
	AC	33		C2	90
	Acp2 ext. Stag	33		C1	96
				CP	102
	ACP2	66	A	stagiaire	66
	ACP1	72		≤ 7 ^{ème} éch.	132



✂-----✂

Pour adhérer : remplir le formulaire d'adhésion ci-dessus, y joindre un chèque de cotisation annuelle et soit :

- transmettre à une ou un militant,
- poster le tout à l'adresse suivante : SOLIDAIRES Douanes – boîte 56 – 93 bis rue de Montreuil 75 011 PARIS



Syndicat SOLIDAIRES-Douanes, 93 bis rue de Montreuil, boîte 56, 75 011 Paris

web : <http://solidaires-douanes.org/>

@ : solidaires-douanes@solidaires-douanes.org

Tel : 01 73 73 12 50